

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Pour les périodes de trois et de douze mois closes les 31 juillet 2017 et 2016

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société Hydrothecary et de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, la « Société », « THCX » ou « Hydrothecary ») porte sur les périodes de trois et de douze mois closes le 31 juillet 2017. Il vient compléter les états financiers consolidés audités de la Société et les notes complémentaires pour les périodes de trois et de douze mois closes le 31 juillet 2017, ainsi que les états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 juillet 2016. Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toutes les sommes d'argent sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des exigences en matière de rapport de gestion établies par la Norme canadienne 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. On trouvera des informations supplémentaires au sujet de THCX sur nos sites, au www.thehydrothecary.com ou au THCX.com, ou sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

Certains renseignements figurant dans le présent rapport de gestion incluent des énoncés prospectifs au sens des lois en valeurs mobilières applicables. On peut généralement reconnaître les énoncés prospectifs par l'utilisation de termes comme « pourrait », « prévoit », « entend », « estime », « croit », « devrait », « plans », « continuer » ou « objectif » ou d'expressions similaires suggérant des résultats ou événements futurs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui concernent les attentes ou les projections, qui visent d'autres événements ou situations futurs ou qui portent sur les objectifs, les buts, les stratégies, les opinions, les intentions, les plans, les estimations, les projections et les perspectives de THCX, y compris des estimations ou des projections portant sur les actions futures des clients, des concurrents et des organismes de réglementation, et des énoncés portant sur notre rendement économique. Ces énoncés ne sont pas des faits historiques et représentent plutôt l'opinion de la direction concernant des événements futurs, dont bon nombre sont par nature intrinsèquement incertains et indépendants de la volonté de la direction. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles de THCX à l'égard d'événements futurs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont fondés sur des hypothèses que THCX juge raisonnables; toutefois, ces hypothèses sont assujetties à un certain nombre de risques indépendants de la volonté de la Société, et rien ne garantit que les résultats réels correspondront aux résultats indiqués dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs en raison desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent les risques financiers; la concurrence; la conjoncture économique en général et les événements mondiaux; le développement de produits; les risques touchant les installations et la technologie; les modifications apportées aux lois, règlements ou politiques, incluant les lois fiscales; les risques agricoles; les risques d'approvisionnement; les risques liés aux produits; la dépendance envers la haute direction; la suffisance de l'assurance; et d'autres risques et facteurs décrits à l'occasion dans les documents déposés par la Société auprès des autorités en valeurs mobilières. On trouvera de plus amples renseignements sur les facteurs en raison desquels les résultats réels pourraient différer des attentes actuelles sous la rubrique « Facteurs de risque ». Les énoncés prospectifs sont formulés à la date du présent rapport de gestion. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de tout autre facteur, sauf si les lois applicables l'exigent.

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 1^{er} novembre 2017.

Vue d'ensemble de la Société

Hydrothecary est une société constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (« TSXV ») sous le symbole « THCX ».

La société Hydrothecary (la « société remplacée par THCX ») a été constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en août 2013 dans le but stratégique d'obtenir une licence aux termes du régime réglementaire régissant la marijuana à des fins médicales introduit par Santé Canada en 2013, le *Règlement sur la*

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

marihuana à des fins médicales (le « RMFM »), de développer une marque de première qualité et d'offrir une gamme de produits et services pour ce nouveau marché. En novembre 2014, la société remplacée par THCX a fait l'acquisition de 167151 Canada Inc., qui avait obtenu en mars 2014 une licence aux termes du RMFM lui permettant de produire, de posséder et de détruire de la marijuana à des fins médicales. Par l'entremise de 167151 Canada Inc., en tant que filiale en propriété exclusive, la société remplacée par THCX a commencé la production commerciale et la vente de marijuana médicale légale au Canada. Le RMFM a été remplacé par le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (« RACFM ») en août 2016. La licence délivrée à THCX aux termes du RACFM, qui permet maintenant à THCX de vendre, de produire, de posséder et de détruire de la marijuana médicale, a été renouvelée le 21 juin 2017 et devra être renouvelée de nouveau le 15 octobre 2019.

En mars 2017, la société remplacée par THCX a réalisé une prise de contrôle inversée à la suite de laquelle elle est devenue l'unique filiale en propriété exclusive d'Hydrothecary, auparavant BFK Capital Corp., et une société ouverte inscrite à la TSXV. Simultanément, THCX a réalisé plusieurs placements privés avec ou sans courtier afin de s'assurer que son entreprise disposait d'un financement adéquat pour mener ses activités et assurer sa croissance. Dans le présent rapport de gestion, les mentions de la Société, de THCX ou d'Hydrothecary ayant trait à des périodes ultérieures à la prise de contrôle inversée désignent l'émetteur issu de cette opération (c.-à-d. l'ancienne BFK après le regroupement, l'acquisition et le changement de dénomination) et ses filiales en propriété exclusive. Se reporter à la rubrique « Faits saillants annuels pour les investisseurs ».

Hydrothecary a son siège à Gatineau, au Québec, dans la région de la capitale nationale du Canada. D'une superficie d'environ 65 acres, l'installation de Gatineau abrite les bureaux du siège social de la Société ainsi que des serres et des infrastructures de production. La licence délivrée à Hydrothecary aux termes du RACFM couvre l'installation de Gatineau et vise environ 42 000 pieds carrés d'espace de production autorisé dans deux serres climatisées quatre saisons ainsi que 8 000 pieds carrés de locaux administratifs et d'espace d'entreposage. La Société a entrepris la phase suivante de son plan d'expansion, soit l'aménagement d'une serre quatre saisons de 250 000 pieds carrés dont la construction devrait être achevée d'ici juillet 2018, sous réserve de l'obtention d'une licence de Santé Canada.

Les premiers produits offerts par Hydrothecary étaient des bourgeons séchés de première qualité qui servaient au traitement des symptômes les plus fréquents chez les patients à différents moments de la journée. Depuis, THCX a élargi sa gamme en y incluant une offre adaptée au marché intermédiaire, un vaporisateur sublingual d'huile de cannabis et des méthodes d'administration innovantes pour les produits existants. L'objectif principal de la Société est de gagner des parts de marché et de continuer de tabler sur sa réputation de fournisseur de marijuana de première qualité axé sur le client et capable de servir le marché canadien de la marijuana légale. Pour ce faire, la Société entend continuer de procéder à des investissements pour :

- augmenter la qualité et l'innocuité de ses produits;
- accroître considérablement sa capacité de production en agrandissant ses installations existantes, auxquelles 250 000 pieds carrés devraient être ajoutés d'ici juillet 2018;
- accroître la diversité de son offre en investissant dans des produits nouveaux et innovants et dans de nouvelles méthodes d'administration;
- réduire davantage le coût des stocks par gramme;
- continuer de générer un revenu par gramme parmi les plus élevés;
- mettre l'accent sur le marché du Québec en collaborant avec le gouvernement du Québec, en tant qu'unique producteur autorisé établi au Québec, afin de devenir un partenaire de confiance alors que le gouvernement du Québec adopte des lois et règlements régissant l'utilisation personnelle du cannabis par les adultes.

Faits saillants trimestriels pour les investisseurs

Revenu par gramme

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2017, le revenu par gramme s'est chiffré à 9,00 \$, en hausse par rapport à 8,62 \$ le trimestre précédent. Cette hausse s'explique par la modification de la gamme de produits. Au quatrième trimestre, la Société a constaté une augmentation du revenu généré par plusieurs de ses produits les plus chers, ce qui s'est traduit par un revenu par gramme plus élevé dans l'ensemble.

En novembre 2016, le ministère des Anciens combattants a annoncé des changements importants à sa politique de remboursement du cannabis à des fins médicales. Notamment, le ministère des Anciens combattants a abaissé la limite de remboursement de 10 à 3 grammes par jour et fixé un plafond de remboursement de 8,50 \$ par gramme. Comme prévu, ces changements ont entraîné une baisse du revenu par client en ce qui a trait aux clients qui sont des anciens combattants.

Livraisons

Les livraisons pour le trimestre clos le 31 juillet 2017 ont diminué de 30 %, passant de 137 123 grammes pour le trimestre précédent à 95 735 grammes pour le trimestre. La baisse du volume en grammes des produits expédiés au quatrième trimestre est reliée à une période d'interruption des ventes de 14 jours que la Société a observée en mai à la suite de la détection d'une trace de myclobutanil dans les plantes de la Société. Après l'interruption des ventes, la Société a remis en marché tous ses produits et a lancé cinq nouveaux produits. Se reporter à la rubrique « Rappel de mai 2017 » ci-dessous.

Coût au comptant des stocks

Au 31 juillet 2017, le coût au comptant des stocks était de 1,05 \$ par gramme, en baisse par rapport à 1,54 \$ le trimestre précédent.

Actifs biologiques

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2017, les actifs biologiques ont augmenté de 62 % par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation s'explique par la poursuite de l'accroissement de la production de la nouvelle serre de 35 000 pieds carrés et la modification de la juste valeur par gramme utilisée pour calculer les actifs biologiques.

Nouvelles relations

Au cours du trimestre, la Société a établi des relations avec 7 nouvelles cliniques, ce qui lui a permis de diversifier davantage sa clientèle et sa présence sur le marché. À la fin du trimestre, la Société entretenait des relations avec 101 centres de soins cliniques.

Rappel de mai 2017

Le 2 mai 2017, la Société a annoncé une interruption volontaire de la vente de tous ses produits après que des tests effectués par Santé Canada aient indiqué la présence de myclobutanil à raison de 0,012 partie par million (ppm) et de 0,023 ppm dans des échantillons de feuilles prélevés sur les plantes mères le 8 mars 2017. Pour déterminer la source de la contamination, la Société a entrepris une enquête approfondie.

Le 16 mai 2017, la Société a annoncé la reprise des ventes de ses produits après qu'un dépistage supplémentaire n'ait montré aucun signe de contamination dans les lots examinés. De plus, la Société a annoncé un rappel volontaire de 14 lots de cannabis médical fournis entre le 1^{er} février 2016 et le 1^{er} mai 2017, pour lesquels les analyses avaient montré des résultats de 0,01 à 0,08 ppm de myclobutanil. Santé Canada a estimé qu'il s'agissait d'un rappel de type

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

III, à savoir « une situation dans laquelle l'utilisation ou l'exposition à un produit n'est pas susceptible de causer des conséquences néfastes pour la santé ».

Le 5 juin 2017, la Société a annoncé les résultats de son enquête, au cours de laquelle elle a analysé 281 échantillons prélevés dans toutes les récoltes réalisées par la Société et dans tous les intrants de production. La Société a également examiné le matériel et les installations principales. À la suite de cette enquête approfondie, la Société a déterminé comment la contamination s'est produite et a mis en œuvre de nouvelles mesures pour atténuer le risque qu'une contamination similaire se reproduise. En outre, la Société a annoncé un élargissement de son rappel volontaire de produits afin d'y inclure 19 lots supplémentaires de cannabis médical qui avaient été cultivés avant le 16 septembre 2016 et fournis entre le 15 juillet 2015 et le 24 mars 2017.

À la suite de la contamination au myclobutanil et des rappels qui ont suivi, la Société a comptabilisé une réduction de 494 810 \$ de la valeur des stocks au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2017. Cette réduction de la valeur représente l'ensemble des stocks touchés ayant été identifiés par l'enquête de la Société. La Société n'a pas constitué de réserve pour les remboursements aux clients, car le montant s'est révélé négligeable. Dans le cadre de l'enquête, la Société a engagé des dépenses de 259 260 \$ pour la réalisation de tests ponctuels, l'expédition et la main-d'œuvre. Cette somme est incluse dans les frais généraux et administratifs de l'exercice.

La croissance de la Société a été plombée par la perte de revenus et le ralentissement de la hausse du nombre de clients pendant la période de 14 jours au cours de laquelle les ventes ont été interrompues et par la perte des stocks contaminés par le myclobutanil. Toutefois, le bâtiment 5 étant maintenant en pleine production, la Société a repris ses audacieuses stratégies de croissance des ventes.

Faits saillants annuels pour les investisseurs

Exploitation

Achèvement d'un agrandissement de 35 000 pieds carrés

Au deuxième trimestre, la société a achevé la construction d'une serre quatre saisons de 35 000 pieds carrés (le « bâtiment 5 »). Le bâtiment 5 a été approuvé par Santé Canada en décembre 2016. L'achèvement du bâtiment 5 a permis à la Société de faire passer de 7 000 à 42 000 pieds carrés son installation de production approuvée. Le coût total de construction et d'aménagement s'est établi à environ à 3,5 millions de dollars, ou 100 \$ par pied carré. À la suite de cet agrandissement, la capacité de production de la Société est passée de 600 à 3 600 kilogrammes par année.

Lancement de nouveaux produits

En décembre 2016, THCX a dévoilé sa gamme de produits Decarb et le produit CannaCap, nouveau produit de cannabis préactivé sous forme de capsules. Ce produit novateur procure aux patients une option de recharge au fumage, à la vaporisation et aux huiles.

En décembre 2016, la Société a lancé sa gamme de produits H², une gamme de produits destinée au marché intermédiaire grâce à laquelle les consommateurs peuvent se procurer les produits de haute qualité de la Société à un prix plus abordable.

En juillet 2017, THCX a lancé Elixir No.1, le seul vaporisateur sublingual d'huile de cannabis médical à l'essence de menthe poivrée autorisé au Canada. Ce produit novateur offre aux patients une option discrète et sans fumée.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Modifications de la licence

Le 23 décembre 2016, la Société a obtenu de Santé Canada une modification de sa licence approuvant sa nouvelle serre de 35 000 pieds carrés, soit le bâtiment 5.

Le 29 mars 2017, la Société a obtenu de Santé Canada une modification de sa licence afin d'inclure la vente d'huile de cannabis. En prévision de l'obtention de cette approbation, la Société avait produit de l'huile et des extraits de cannabis. Les ventes ont commencé en juillet 2017.

Le 21 juin 2017, Santé Canada a accordé à la Société un renouvellement de licence qui lui permet de produire autant de marijuana médicale qu'elle peut en stocker et élimine les limites de ventes annuelles de marijuana séchée, d'huiles, de plantes et de graines. La licence renouvelée est valide pour deux ans, soit jusqu'au 15 octobre 2019. Santé Canada a également autorisé la Société à construire deux bâtiments supplémentaires à ses installations de Gatineau.

Livraisons

Les livraisons ont augmenté de 203 % au cours de l'exercice, passant de 133 493 grammes pour l'exercice clos le 31 juillet 2016 à 404 158 grammes pour l'exercice clos le 31 juillet 2017, ce qui s'explique par la croissance soutenue du nombre de clients. Cette augmentation a été obtenue grâce à l'établissement de relations avec de nouvelles cliniques et à l'élargissement de la gamme de produits, qui a permis de cibler un plus vaste marché.

Effectifs

En raison de la croissance soutenue, les effectifs de la Société ont augmenté de 197 %, passant de 30 employés à temps plein au 31 juillet 2016 à 89 au 31 juillet 2017, puis à 98 au 2 novembre 2017.

Changement d'auditeur

La Société a changé d'auditeur le 25 mai 2017. MNP SENCRL, srl est maintenant l'auditeur de la Société en remplacement d'UHY McGovern, Hurley, Cunningham LLP.

Opérations d'introduction en bourse et financement

Annnonce et clôture du regroupement avec BFK

Le 17 novembre 2016, la Société a conclu une lettre d'intention non contraignante prévoyant un regroupement par prise de contrôle inversée avec BFK Capital Corp. (« BFK »). BFK était alors une société de capital de démarrage inscrite à la TSXV. Le 22 décembre 2016, la Société a signé une entente définitive concernant l'opération avec BFK.

Le 15 mars 2017, la Société a conclu le regroupement avec BFK. La transaction a pris la forme d'une fusion triangulaire dans le cadre de laquelle chaque actionnaire de THCX a reçu six actions ordinaires après regroupement de BFK (après un regroupement d'actions par BFK à raison de 1 action ordinaire pour 1,5 action ordinaire) pour chaque action ordinaire de THCX détenue, et la Société a conclu la prise de contrôle inversée de BFK. Parallèlement à la fusion, BFK a changé de nom pour adopter la dénomination « La société Hydrothecary », et les administrateurs et dirigeants de BFK ont été remplacés par ceux de THCX. Dans le présent rapport de gestion, les mentions de la Société, de THCX ou d'Hydrothecary pour les périodes suivant le regroupement d'entreprises font référence à l'émetteur issu de la transaction (c.-à-d. l'ancienne BFK après le regroupement, l'acquisition et le changement de dénomination). Par suite de la transaction, la Société comptait 70 266 594 actions ordinaires en circulation ainsi que : i) des bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être exercés afin d'acheter jusqu'à 12 342 822 actions ordinaires à des prix d'exercice allant de 0,67 \$ à 1,04 \$ par action; ii) des options d'achat d'actions pouvant être exercées pour acquérir jusqu'à 5 051 673 actions ordinaires à des prix d'exercice allant de 0,16 \$ à 0,90 \$ par action; iii) des obligations convertibles garanties d'un montant en capital de 3 275 000 \$ US convertibles en actions ordinaires au prix de 0,70 \$ US par action; et iv) des débetures convertibles non garanties d'un capital de 345 000 \$ convertibles en unités de la Société au prix de 0,75 \$ par unité, chaque unité étant

La société **Hydrothecary**

Rapport de gestion

constituée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire pouvant être exercé pour acquérir une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,83 \$.

Placement privé de 5,0 M\$

Le 4 novembre 2016, la Société a conclu un placement privé sans courtier auprès d'un groupe d'investisseurs dans le cadre duquel elle a émis 4 285 716 actions ordinaires à un prix de 0,58 \$ par action, pour un produit brut de 2 500 001 \$. Les investisseurs ont également obtenu une option leur permettant d'acheter 4 285 716 actions ordinaires supplémentaires à un prix de 0,58 \$ par action avant le 31 mai 2017, laquelle option a été exercée le 14 mars 2017 pour un produit brut supplémentaire de 2 500 001 \$.

Placement privé de 3 275 000 \$ US et conversion subséquente de débetures convertibles garanties

Le 14 novembre 2016, la Société a conclu par l'intermédiaire d'Axiom Capital Management un placement privé dans le cadre duquel elle a émis des débetures garanties d'un capital 3 275 000 \$ US portant intérêt à 8 % par année, ainsi que 2 339 208 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,76 \$ US par action jusqu'au 14 novembre 2019. Les débetures pouvaient être converties en actions ordinaires au gré du porteur à un prix de 0,70 \$ US par action. Les débetures pouvaient être converties en actions ordinaires si la Société devenait un émetteur assujéti inscrit à une bourse au Canada ou aux États-Unis et maintenait pendant 15 jours un cours moyen pondéré en fonction du volume égal ou supérieur au prix de conversion des débetures.

La Société ayant maintenu pendant 15 jours un cours moyen pondéré en fonction du volume égal ou supérieur au prix de conversion des débetures, le 11 avril 2017, des débetures convertibles garanties d'un capital de 3 275 000 \$ US ont été converties en 4 678 494 actions ordinaires. Cette conversion a entraîné une augmentation de 11 570 911 \$ des capitaux propres. Le 31 juillet 2017, le passif lié aux bons de souscription a été réévalué à 1 355 587 \$.

Clôture d'un placement privé simultané de 13,1 M\$

Le 22 décembre 2016, dans le cadre du regroupement avec BFK, la société a conclu un placement privé simultané par voie de prise ferme dans le cadre duquel elle a émis 17 517 042 actions ordinaires à 0,75 \$ chacune, pour un produit brut de 13 137 782 \$. THCX a payé au placeur pour compte une commission de 803 487 \$, ce qui représente 7 % du produit brut du financement, sous réserve d'une commission réduite de 3,5 % pour certains souscripteurs figurant sur une liste établie par le président, et elle a émis au placeur pour compte des bons de souscription permettant d'acquérir 1 071 318 actions au prix de 0,75 \$ chacune pendant une période de deux ans. La Société a également octroyé au placeur pour compte une option lui permettant de vendre des actions supplémentaires à concurrence de 15 % des actions offertes dans le cadre du placement simultané. La Société a vendu 117 052 actions ordinaires devant être émises à l'exercice de l'option du placeur pour compte à la clôture du placement de base le 22 décembre 2016. Le solde de 2 492 958 actions ordinaires devant être émises à l'exercice de l'option du placeur pour compte a été vendu le 9 mars 2017.

Conversion de débetures convertibles non garanties

Le 15 mars 2017, à la suite du regroupement avec BFK, la Société a converti 345 000 \$ de débetures convertibles non garanties, ce qui a entraîné l'émission de 459 990 unités au prix de 0,75 \$ chacune. Chaque unité se composait d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription conférait à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,83 \$ par action pendant une période de deux ans.

Inscription à la TSXV

Le 21 mars 2017, à la suite du regroupement avec BFK, les actions de la Société ont commencé à être négociées à la TSXV sous le symbole THCX.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Placement privé de 25,1 M\$

Le 18 juillet 2017, la Société a annoncé un placement privé par voie de prise ferme de 25 100 000 \$ visant 25 100 unités de débentures convertibles au prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'un montant en capital de 1 000 \$ en débentures convertibles non garanties de premier rang à 8,0 % et de 313 bons de souscription d'actions ordinaires. Les débentures arrivent à échéance le 30 juin 2019 et les intérêts sont payables semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Les débentures sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur au prix de conversion de 1,60 \$ l'action. À compter du quatrième mois suivant la date de clôture, la Société peut forcer la conversion si le cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien de ses actions ordinaires est supérieur à 2,25 \$ pendant 15 jours de bourse consécutifs, moyennant un préavis écrit de 30 jours. Chaque bon de souscription est assorti d'un prix d'exercice de 2,00 \$ par action et arrive à échéance le 18 juin 2019.

Rappels

Rappel d'août 2016

Le 18 août 2016, Santé Canada a imposé une suspension administrative à l'égard de plusieurs lots de cannabis séché produits par la Société. Cette suspension administrative a été imposée parce que la Société avait utilisé par mégarde une marque non approuvée de soufre élémentaire, ce qui a entraîné un rappel de type III, ce que Santé Canada définit comme « une situation dans laquelle l'utilisation ou l'exposition à un produit n'est pas susceptible de causer des conséquences néfastes pour la santé ». Au lieu d'utiliser une marque de soufre élémentaire qui avait été approuvée pour le cannabis, la Société a utilisé une marque qui avait été approuvée uniquement comme pesticide naturel pour la production de fruits organiques. La marque de soufre élémentaire utilisée fait actuellement l'objet d'un examen par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada afin de déterminer si elle convient pour le cannabis. Le produit de cannabis visé par le rappel avait réussi tous les tests de qualité et d'innocuité requis. À la suite de ce rappel, pour l'exercice clos le 31 juillet 2016, la Société a comptabilisé une réduction de la valeur des stocks, dans le coût des marchandises vendues, d'un montant de 464 792 \$, ce qui représente environ 209 kilogrammes de cannabis séché. Les produits retournés à la Société ont totalisé 0,09 kilogramme. Depuis, la Société a mis en œuvre de nouveaux systèmes de surveillance et de nouvelles procédures d'essais qui dépassent les exigences de Santé Canada.

Faits saillants financiers

	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017	Total
Produits	1 138 702 \$	913 897 \$	1 182 497 \$	861 745 \$	4 096 841 \$
Quantité vendue (g)	80 782	90 518	137 123	95 735	404 158
Produits par gramme	14,10 \$	10,10 \$	8,62 \$	9,00 \$	10,14 \$
Coût au comptant des produits finis par gramme	1,79 \$	1,66 \$	1,54 \$	1,05 \$	1,05 \$

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Le coût des stocks par gramme est calculé comme suit :

	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017
Stocks	807 564 \$	1 249 901 \$	1 252 289 \$	3 689 239 \$
MOINS :				
Stocks d'emballage	28 132	32 025	53 040	64 737
Stocks d'huile	37 374	36 122	52 734	106 893
Stocks de cannabis	742 058 \$	1 181 754 \$	1 146 515 \$	3 517 609 \$
Ajustement des stocks à la juste valeur, montant net	(343 032)	(610 212)	(613 400)	(2 827 445)
Coût au comptant des stocks	399 026 \$	571 542 \$	533 115 \$	690 164 \$
Coût estimatif pour l'achèvement	17 877	31 155	45 488	93 479
Coût au comptant des produits finis par gramme	416 903 \$	602 697 \$	578 603 \$	783 643 \$
Total des stocks (g)	233 444	363 829	375 779	749 739
Coût au comptant des produits finis par gramme	1,79 \$	1,66 \$	1,54 \$	1,05 \$

Le coût au comptant des stocks de produits finis comprend les coûts directs associés à la culture, à la récolte et au traitement des produits, comme les coûts de la main-d'œuvre, des services publics, de l'engrais, du contrôle biologique, des fournitures générales et des matériaux, du fanage, de la mouture, de l'assurance qualité et des essais.

Sommaire des résultats

Sommaire des résultats pour les périodes de trois et douze mois closes les 31 juillet 2017 et 2016

Aperçu de l'état des résultats	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Produits	861 745 \$	1 053 322 \$	4 096 841 \$	1 871 781 \$
Marge brute	3 062 483 \$	341 684 \$	6 448 195 \$	1 234 367 \$
Charges d'exploitation	2 346 759 \$	1 489 782 \$	7 931 669 \$	3 948 556 \$
Résultat d'exploitation	715 724 \$	(1 148 098) \$	(1 483 474) \$	(2 714 189) \$
Autres produits ou charges, montant net	218 817 \$	(222 892) \$	(10 934 096) \$	(640 107) \$
Résultat net	934 541 \$	(1 370 990) \$	(12 417 570) \$	(3 354 296) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	71 782 223	32 626 409	58 556 121	31 538 886
Résultat net par action	0,01 \$	(0,04) \$	(0,21) \$	(0,11) \$

* À la suite du regroupement d'entreprises avec BFK conclu le 15 mars 2017, les actions de THCX avant le regroupement ont été échangées à raison de six pour une. Après cette date, les actions sont présentées au moyen des chiffres ultérieurs au regroupement.

Produits des activités ordinaires

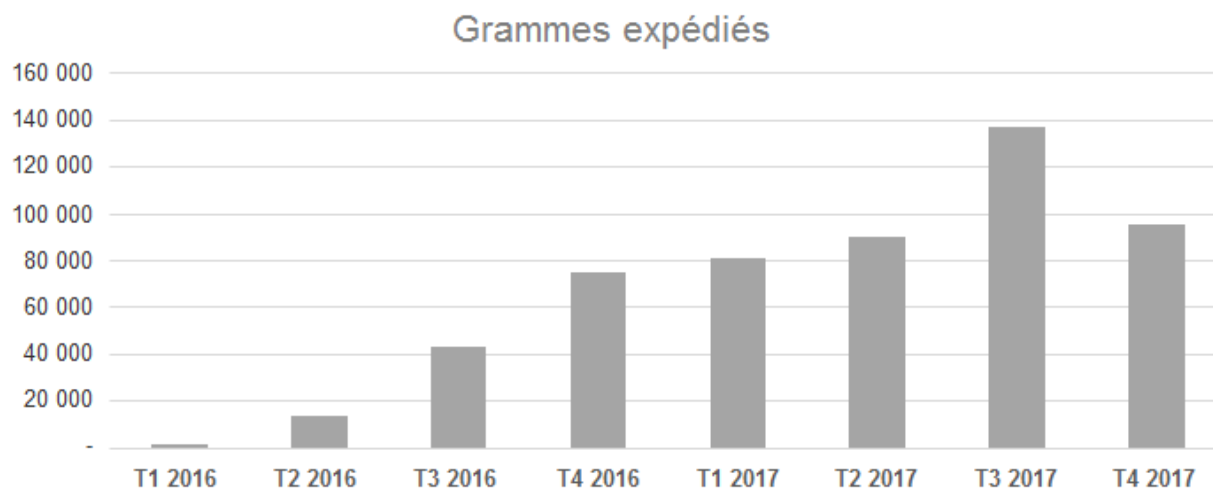
Les produits des activités ordinaires représentent la vente de cannabis médical aux clients, laquelle se fait généralement par gramme. Pour les douze mois clos les 31 juillet 2017 et 2016, la Société a inscrit des produits des activités ordinaires de 4 096 841 \$ et de 1 871 781 \$, respectivement. Cette hausse d'un exercice à l'autre est principalement attribuable au fait que les ventes n'ont commencé qu'au trimestre clos le 31 octobre 2015 et à l'augmentation du nombre de clients. Le revenu moyen par gramme a augmenté comme prévu au cours du trimestre, passant de 8,62 \$ à 9,00 \$, ce qui s'explique par croissance des ventes de la gamme Decarb, lancée au deuxième trimestre, et de la gamme Moment du Jour, dont les prix de vente du détail s'établissent dans une fourchette de 10 \$ à 15 \$ par gramme. Cette augmentation a été contrebalancée par les effets continus du plafond de remboursement

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

de 8,50 \$ par gramme qui a été imposé en novembre 2016 par le ministère des Anciens combattants. L'expansion de la gamme de produits de la Société a permis d'élargir le segment de marché et de diversifier la clientèle de la Société, ce qui s'est traduit par une augmentation des produits tirés des activités ordinaires. Pour les douze mois clos les 31 juillet 2017 et 2016, le total de grammes vendus s'est établi respectivement à 404 158 et à 133 493 grammes.

Pour les trimestres terminés les 31 juillet 2017 et 2016, la Société a inscrit des produits des activités ordinaires de 861 745 \$ et de 1 053 322 \$, respectivement. Le total de grammes vendus a diminué de 30 %, passant de 137 123 au trimestre clos le 30 avril 2017 à 95 735 au trimestre clos le 31 juillet 2017. Cette diminution est due à la période d'interruption volontaire des ventes de 14 jours que la Société a observée en mai à la suite de la détection de traces de myclobutanil. Après l'interruption des ventes, la Société a déterminé la cause de la contamination et a remis en marché tous ses produits.



Coût des ventes

Le coût des ventes comprend la réévaluation des actifs biologiques, qui reflète l'augmentation ou la diminution de la juste valeur des plantes durant le processus de croissance, déduction faite des coûts d'achèvement des produits et des coûts de vente prévus. La juste valeur des actifs biologiques est établie d'après les estimations de la direction.

Les coûts de production incluent les coûts de production directs, comme la main-d'œuvre, les services publics, l'engrais, le contrôle biologique ainsi que les fournitures générales et les matériaux nécessaires pour cultiver et récolter le cannabis.

Le coût des marchandises vendues comprend les coûts directs des matériaux et de la main-d'œuvre liés aux stocks vendus, qui incluent les coûts associés à la récolte, au traitement, à l'emballage et à l'expédition, ainsi que la juste valeur des actifs biologiques à la date du transfert dans les stocks.

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Réévaluation des actifs biologiques	(3 254 560) \$	(125 252) \$	(5 663 161) \$	(595 658) \$
Coûts de production	251 980 \$	96 736 \$	659 339 \$	220 433 \$
Coût de la marchandise vendue	663 280 \$	275 362 \$	2 039 394 \$	547 847 \$
Perte à la réduction de valeur des stocks	138 562 \$	464 792 \$	613 074 \$	464 792 \$
Coût (recouvrement) des ventes	(2 200 738) \$	711 638 \$	(2 351 354) \$	637 414 \$

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Pour les douze mois clos les 31 juillet 2017 et 2016, le coût des ventes de la Société s'est établi respectivement à (2 351 354 \$) et à 637 414 \$. Le coût des ventes pour les douze mois clos le 31 juillet 2017 inclut une dépréciation de la valeur des stocks de 494 810 \$ liée au rappel volontaire de la Société en mai 2017 et aux dégâts accidentels causés par l'eau à des stocks d'une valeur de 118 264 \$. La variation restante par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est principalement attribuable à une augmentation des ventes et à des hausses de l'utilisation et de la capacité des serres au cours de la période par suite de la mise en service du bâtiment 5.

Pour les trimestres clos les 31 juillet 2017 et 2016, le coût des ventes de la Société s'est établi respectivement à (2 200 738 \$) et à 711 638 \$. L'augmentation du coût des ventes au cours de la période du trimestre était largement liée aux mêmes facteurs que durant la période de douze mois.

Le coût au comptant des stocks par gramme pour les trimestres clos le 31 juillet 2017 et le 30 avril 2017 est ressorti respectivement à 1,05 \$ et à 1,54 \$. Le coût par gramme est en baisse, car la Société a amélioré ses processus de culture. La nouvelle installation de production a permis à la Société d'augmenter sa capacité de production et de réaliser des économies d'échelle, ce qui entraîne une diminution globale du prix par gramme. En outre, des changements récents apportés aux méthodes de croissance et de récolte nous permettront d'améliorer encore l'efficacité de la production.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Marketing et promotion	733 533	704 878	2 986 424	1 626 079
Frais généraux et administratifs	1 205 949	541 402	3 608 595	1 614 105
Recherche et développement	15 303	15 678	86 378	114 910
Rémunération à base d'actions	193 088	125 955	658 620	293 564
Amortissement des immobilisations corporelles	134 560	24 278	359 967	126 516
Amortissement des immobilisations incorporelles	64 326	77 591	231 685	173 382
Total	2 346 759	1 489 782	7 931 669	3 948 556

Les dépenses d'exploitation incluent le marketing et la promotion, les frais généraux et administratifs, les coûts de recherche et développement, la rémunération à base d'actions et l'amortissement. Les frais de marketing et de promotion comprennent les coûts d'acquisition de clients, les coûts de l'expérience client, les salaires du personnel affecté au marketing et à la promotion et les dépenses générales de communication de l'entreprise. Les frais généraux et administratifs comprennent les salaires du personnel administratif, du personnel d'assurance de la qualité et des cadres supérieurs, ainsi que les dépenses générales d'entreprise, y compris les frais juridiques, les assurances et les honoraires. Les frais de recherche et de développement comprennent les salaires du personnel de recherche et de développement ainsi que les dépenses pour le matériel et les sous-traitants qui sont liées à la recherche et au développement pour le produit de THCX.

Marketing et promotion

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2017, les frais de marketing et de promotion de la Société se sont établis à 733 533 \$, comparativement à 704 878 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2016. Cette augmentation globale des coûts s'explique principalement par une augmentation des coûts d'acquisition de clients par rapport à la croissance de la clientèle. L'accent mis sur la croissance du nombre de clients a également entraîné une augmentation du personnel de marketing et de promotion, laquelle s'est traduite par une hausse des frais connexes liés à la paie et une augmentation de la quantité de documents imprimés et promotionnels.

L'augmentation des coûts de marketing et de promotion au cours de la période de douze mois était largement liée aux mêmes facteurs que durant la période de trois mois.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Frais généraux et administratifs

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2017, les frais généraux et administratifs de la Société se sont établis à 1 205 949 \$, contre 541 402 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2016. L'augmentation des coûts au cours du trimestre s'explique principalement par l'agrandissement des installations de production et par l'augmentation des effectifs de la Société. Cette expansion a entraîné une augmentation du nombre de salariés et une hausse des charges générales et administratives liées au personnel. La Société a également enregistré une hausse des coûts engagés afin d'assurer la conformité aux lois régissant les sociétés ouvertes.

L'augmentation des frais généraux et administratifs au cours de la période de douze mois était largement liée aux mêmes facteurs que durant la période de trois mois. La période de douze mois terminée le 31 juillet 2017 inclut également un ajustement ponctuel de 259 260 \$ pour les coûts liés à des tests additionnels, à l'expédition et à la main-d'œuvre qui ont dû être engagés par suite du rappel volontaire effectué par la Société. Par suite de l'agrandissement des installations de production, la Société a également engagé une charge non récurrente de 46 000 \$ liée à l'abandon d'un accord d'usufruit devant permettre à la Société d'agrandir ses espaces de bureau.

Résultats d'exploitation

La perte d'exploitation pour les douze mois clos les 31 juillet 2017 et 2016 s'est chiffrée respectivement à 1 483 474 \$ et à 2 714 189 \$. Malgré l'augmentation significative des produits des activités ordinaires par rapport à l'exercice précédent, l'accroissement des dépenses liées à l'agrandissement des installations de production de la Société et à la dépréciation de 613 074 \$ des stocks a entraîné des pertes d'exploitation. Pour soutenir sa stratégie de croissance à long terme, la Société continue d'investir des sommes importantes dans les ressources humaines et les immobilisations. Le nombre de salariés à temps plein de la Société a augmenté pour s'établir à 89 au 31 juillet 2017 et à 98 au 1^{er} novembre 2017. Maintenant qu'elle dispose des ressources nécessaires, la Société prévoit réaliser des économies d'échelle supplémentaires et accroître sa rentabilité. Cette estimation révisée tient compte de l'incidence du rappel volontaire effectué en mai, qui a retardé l'expansion de clientèle pendant que la Société apportait des correctifs. Pour assurer la qualité de ses produits et la sécurité de ses clients, la Société prévoit engager des dépenses supplémentaires afin de mettre en œuvre des mesures correctives et des procédures supplémentaires de contrôle de la qualité. De plus, la Société a revu à la hausse les dépenses prévues afin de tenir compte du futur marché de l'utilisation personnelle par les adultes qui devrait voir le jour le 1^{er} juillet 2018.

Les résultats d'exploitation pour les trimestres clos le 31 juillet 2017 et le 31 juillet 2016 se sont établis respectivement à 715 724 \$ et à (1 148 098 \$).

Autres produits et charges

Les autres produits et charges pour les douze mois clos les 31 juillet 2017 et 2016 se sont chiffrés respectivement à (10 934 096 \$) et à (640 107 \$). La conversion automatique de débentures convertibles de 3 275 000 \$ US émises par la Société et de leurs dérivés incorporés connexes a entraîné une réévaluation de la charge liée aux instruments financiers de 9 169 275 \$ au cours de l'exercice. Le regroupement avec BFK, qui a eu lieu le 15 mars 2017, a entraîné une dépense d'inscription de 951 024 \$ au cours de l'exercice. La Société a ainsi comptabilisé une charge hors caisse de 10 120 299 \$ pour l'exercice. Les autres produits et charges pour les trimestres mois clos les 31 juillet 2017 et 2016 se sont chiffrés respectivement à 218,817 \$ et à (222 892 \$).

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

BAIIA ajusté

	<i>Trimestre clos le</i>		<i>Exercice clos le</i>	
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Résultat net et résultat global attribuables aux actionnaires	934 541	(1 370 990)	(12 417 570)	(3 354 296)
Charge d'intérêts	74 367	300 503	522 618	640 507
Produits d'intérêts	(43 150)	–	(92 158)	(400)
Charge liée aux options d'achat d'actions	193 088	125 955	658 620	293 564
Amortissement des immobilisations corporelles	134 560	24 278	359 967	126 516
Amortissement des immobilisations incorporelles	64 326	77 591	231 685	173 382
Radiation de stocks	138 562	464 792	613 074	464 792
Charge liée aux tests découlant du rappel	59 260	–	259 260	–
Droits d'inscription – Prise de contrôle inversée	154 549	–	951 024	–
Réévaluation des instruments financiers	(978 921)	–	9 169 275	–
Ajustement à la juste valeur des actifs biologiques	(3 254 560)	(125 252)	(5 663 161)	(595 658)
BAIIA ajusté	(2 523 378)	(503 123)	(5 407 366)	(2 251 593)

Le « BAIIA ajusté » est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et qui peut ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Il s'agit d'une mesure utilisée par la direction qui comprend la perte nette, telle qu'elle a été déclarée, rajustée en retranchant les intérêts, les impôts, les autres éléments hors trésorerie, y compris la charge de rémunération à base d'actions, l'amortissement et les effets hors trésorerie de la comptabilisation des actifs biologiques et des stocks. La direction estime que le « BAIIA ajusté » est une mesure financière utile pour évaluer le rendement opérationnel de la Société selon la comptabilité de caisse compte non tenu des éléments hors trésorerie et des activités liées à l'acquisition.

Situation de trésorerie et sources de financement

Situation de trésorerie

L'objectif de la Société relativement à la gestion de la trésorerie et à la structure du capital est de générer suffisamment de fonds pour financer sa croissance opérationnelle et sa croissance interne. La capacité de la Société à atteindre la rentabilité dépend de la mise en œuvre réussie de sa stratégie commerciale. Même si la direction est persuadée que l'entreprise connaîtra du succès et atteindra le seuil de la rentabilité, rien ne garantit que les produits de THCX seront bien accueillis par le marché ou que THCX pourra générer des revenus suffisants pour atteindre la rentabilité.

Au 31 juillet 2017, la Société détenait une encaisse de 38 452 823 \$, des placements à court terme de 2 871 550 \$ et des débiteurs de 351 207 \$. La Société avait également 25 100 000 \$ de débentures convertibles non garanties à 8 % échéant le 30 juin 2019. Au 31 juillet 2016, la Société détenait une encaisse de 1 931 454 \$, des débiteurs de 1 043 365 \$ et 345 000 \$ de débentures convertibles non garanties ne portant pas intérêt.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Liquidités	Exercices clos les	
	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Activités d'exploitation	(5 118 445) \$	(2 877 620) \$
Activités de financement	47 978 966 \$	5 305 318 \$
Activités d'investissement	(6 339 152) \$	(918 104) \$

Activités d'exploitation

Les sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 juillet 2017 se sont établies à 5 118 445 \$ en raison de la perte nette de 12 417 570 \$, de la trésorerie affectée au fonds de roulement de 1 216 756 \$ et des charges nettes hors trésorerie de 6 082 369 \$. Au cours de l'exercice précédent, les sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 2 877 620 \$, ce qui s'expliquait par une perte nette de 3 354 296 \$, contrebalancée par des revenus nets hors trésorerie de 61 219 \$, et une hausse de 127 076 \$ du fonds de roulement. Cette variation des flux de trésorerie est liée à l'augmentation du gain non réalisé sur les actifs biologiques découlant de la modification de l'estimation. Cette variation a été contrebalancée par la hausse des sommes recouvrées au titre des débiteurs. De même, les stocks ont augmenté, ce qui s'explique par la hausse des stocks de marijuana séchée et d'huiles.

Activités de financement

Les rentrées de fonds nettes provenant des activités de financement pour l'exercice clos le 31 juillet 2017 se sont élevées à 47 978 966 \$. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement étaient principalement constitués de ce qui suit :

Premier trimestre

- 1) La Société a recouvré des souscriptions à recevoir d'émissions d'actions réalisées au cours des trimestres précédents pour un montant de 250 000 \$.
- 2) La Société a émis 338 274 unités additionnelles au prix de 0,75 \$ l'unité, ce qui lui a permis de toucher un produit brut de 253 706 \$. Chaque unité conférait au porteur environ 1,05 action ordinaire et un bon de souscription d'actions ordinaires à un prix d'exercice de 50,83 \$ et avait une durée de trois ans.

Deuxième trimestre

- 1) La Société a réalisé un placement privé sans courtier de 4 285 716 actions ordinaires au prix de 0,58 \$ par action, pour un produit brut de 2 500 001 \$.
- 2) La Société a réalisé un placement privé par l'entremise d'un courtier de 3 275 000 \$ US (4 403 893 \$ CA) en obligations convertibles garanties portant intérêt à 8 % et de 2 339 208 bons de souscription d'actions ordinaires. Le capital des débetures est convertible en actions ordinaires au prix de 0,70 \$ US l'action à tout moment avant la date d'échéance. Les bons de souscription ont un prix d'exercice de 0,76 \$ US l'action et peuvent être exercés au cours des trois années suivant la date d'émission.
- 3) La Société a réalisé un placement privé par l'entremise d'un courtier de 17 517 042 actions ordinaires au prix de 0,75 \$ l'action, pour un produit brut de 13 137 782 \$.
- 4) La Société a engagé des frais d'émission de 1 124 153 \$ à l'égard des opérations susmentionnées et des frais de financement de 437 836 \$ à l'égard des débetures convertibles garanties.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Troisième trimestre

- 1) La Société a émis 4 285 716 actions ordinaires au prix de 0,58 \$ l'action aux termes d'une option d'achat émise en faveur d'un groupe d'investisseurs privés le 4 novembre 2016, pour un produit brut de 2 500 001 \$.
- 2) La Société a émis 2 492 958 actions au prix de 0,75 \$ l'action, pour un produit brut de 1 869 719 \$. Ces actions ont été émises par suite de l'exercice de l'option du placeur accordée dans le cadre du financement simultané conclu en décembre 2016.
- 3) La Société a émis 1 837 770 actions dans le cadre d'une acquisition inversée, et a reçu des liquidités de 581 857 \$ dans le cadre de cette acquisition.
- 4) La Société a émis 63 336 actions à l'exercice de bons de souscription, pour un produit de 55 468 \$.
- 5) La Société a engagé des frais d'émission de 313 198 \$ à l'égard d'opérations sur actions.

Quatrième trimestre

- 1) La société a émis 712 072 actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription, pour un produit de 625 937 \$.
- 2) La société a émis 12 504 actions ordinaires à l'exercice d'options d'achat d'actions, pour un produit de 7 252 \$.
- 3) La Société a conclu un placement privé de 25 100 000 débetures convertibles non garanties à 8 % et 7 856 300 bons de souscription d'actions ordinaires. Le capital des débetures peut être converti en actions ordinaires au prix de 1,60 \$ par action à tout moment avant la date d'échéance. Les bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 2,00 \$ par action et peuvent être exercés pendant deux ans à compter de la date d'émission.

Activités d'investissement

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2017, la Société a affecté 6 339 152 \$ aux activités d'investissement. La majeure partie de cette somme a été consacrée à l'achèvement de la construction du bâtiment 5. On trouvera de plus amples renseignements à la note 7 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 juillet 2017.

Sources de financement

Au 31 juillet 2017, le total des actifs disponibles, déduction faite des crédateurs et des débetures convertibles, s'établissait à 25 181 618 \$. Les débetures convertibles portent intérêt à 8 % par année (2 008 000 \$), payable semestriellement. L'exercice de tous les bons de souscription émis et en circulation entraînerait une augmentation de la trésorerie d'environ 27,0 M\$, et l'exercice de toutes les options d'achat d'actions augmenterait la trésorerie d'environ 3,1 M\$.

La direction estime que le fonds de roulement actuel est suffisant pour permettre à la Société d'atteindre la rentabilité et de financer ses plans actuels d'expansion des immobilisations au cours des 12 prochains mois. La Société évalue périodiquement la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires par le biais d'un placement public ou privé de titres de capitaux propres afin de renforcer sa situation financière et de disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour assurer sa croissance et son développement.

Le capital-actions autorisé de THCX est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'options émises et en circulation aux 31 juillet 2016, 31 juillet 2017 et 26 octobre 2017.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

	26 octobre 2017*	31 juillet 2017*	31 juillet 2016
Actions ordinaires	76 674 886	76 192 990	6 550 972
Bons de souscription	20 512 277	20 994 123	1 250 677
Options	6 399 169	5 748 169	580 316

* À la suite du regroupement d'entreprises avec BFK conclu le 15 mars 2017, les actions de THCX avant le regroupement ont été échangées à raison de six pour une. Après cette date, les actions sont présentées au moyen des chiffres ultérieurs au regroupement.

Arrangements hors bilan et obligations contractuelles

THCX n'a pas d'arrangements hors bilan.

La Société a certaines obligations financières contractuelles liées aux contrats de service qui dépendent des achats des clients.

La Société compte sept ententes d'approvisionnement à long terme et un contrat de services qui constituent des contrats de location simple. Ces contrats sont assortis d'options de renouvellement que la Société peut exercer à son gré. Les paiements minimaux annuels prévus par ces contrats au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Montant	173 603 \$	156 163 \$	132 417 \$	69 417 \$	16 765 \$	548 365 \$

La Société a financé une somme de 35 195 \$ pour l'achat d'un véhicule. Le financement porte intérêt à 6,99 %, arrive à échéance le 15 août 2019 et est garanti par le véhicule. La Société verse des paiements combinés de capital et d'intérêts de 697 \$. Au 31 juillet 2017, une somme de 16 188 \$ était incluse dans les comptes créditeurs au titre de ce financement.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Actifs biologiques - Évaluation de la juste valeur

Au 31 juillet 2017, les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se présentaient comme suit :

	31 juillet 2017	31 juillet 2016
	\$	\$
Valeur comptable à l'ouverture de la période	120 667	27 226
Augmentation nette de la juste valeur attribuable à la transformation biologique, déduction faite du coût des ventes	5 663 161	595 658
Montant transféré dans les stocks au moment de la récolte	(4 279 642)	(502 217)
Valeur comptable à la clôture de la période	1 504 186	120 667

Les actifs biologiques de la Société se composent des plantes de cannabis, des semences jusqu'aux plantes matures. Au 31 juillet 2017, la valeur comptable des actifs biologiques était de 6 200 \$ en semences et de 1 497 986 \$ en plantes de cannabis (7 200 \$ en semences et 113 467 \$ en plants de cannabis au 31 juillet 2016). L'augmentation significative de la valeur comptable des actifs biologiques s'explique par l'entrée en fonction de la nouvelle installation de production de 35 000 pieds carrés de la Société et la modification de l'estimation de la juste valeur des plantes au cours de l'exercice. Les estimations importantes utilisées pour déterminer la juste valeur du cannabis sur plante sont les suivantes :

- rendement par plante;
- stade de croissance estimé en pourcentage des coûts engagés par rapport au coût total appliqué à la juste valeur totale estimée par gramme (moins les coûts de commande) pour arriver à une juste valeur en cours pour les actifs biologiques estimés n'ayant pas encore été récoltés;
- pourcentage des coûts engagés pour chaque étape de la croissance de la plante;
- prix de vente.

La Société considère ses actifs biologiques comme une estimation de la juste valeur de niveau 3 et estime la probabilité de certains taux de récolte à différents stades de croissance. Au 31 juillet 2017, on s'attendait à ce que les actifs biologiques de la Société produisent environ 700 169 grammes (143 586 grammes au 31 juillet 2016). Les estimations de la Société sont, par leur nature, susceptibles de changer. Les variations du rendement prévu seront reflétées dans les changements futurs de la juste valeur des actifs biologiques.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants représentent l'ensemble des personnes ayant directement ou indirectement l'autorité ou la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité. Ils regroupent les cadres supérieurs et les administrateurs de la Société, lesquels contrôlaient environ 25,11 % des actions en circulation de la Société au 31 juillet 2017 (40,62 % au 31 juillet 2016).

La rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 juillet 2017 et 2016 s'établissait comme suit :

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

	<i>Pour l'exercice clos le</i>	
	31 juillet 2017	31 juillet 2016
	\$	\$
Salaire ou honoraires de consultation	1 269 825	500 000
Rémunération à base d'actions	512 056	211 849
	1 781 881	711 849

Le 24 juillet 2017, la Société a accordé à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 125 000 options d'achat assorties d'un prix d'exercice de 1,27 \$ et d'une période d'acquisition de trois ans. Le 15 novembre 2016, la Société a accordé à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 1 227 000 options d'achat d'actions assorties d'un prix d'exercice de 0,75 \$ et d'une période d'acquisition de trois ans. En juillet 2016, certains administrateurs et membres de la haute direction de la Société ont exercé 54 500 options pour un produit revenant à la Société de 65 750 \$. Le 30 septembre 2015, un administrateur a exercé 150 000 options assorties d'un prix d'exercice de 0,16 \$.

La Société louait un bâtiment à une partie liée pour un montant de 700 \$ par mois dans le cadre d'un contrat d'usufruit. La partie liée utilisait cette propriété comme résidence personnelle. Le 2 décembre 2016, la partie liée et la Société ont conclu un accord pour abandonner l'usufruit qui conférait à la partie liée le droit d'utiliser le bâtiment. En échange, la Société a versé 46 000 \$ à la partie liée. L'accès à ce bâtiment offre à la Société des espaces de bureaux supplémentaires et réduit ainsi la nécessité de louer ou de construire de nouveaux bureaux à court terme.

Ces opérations s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière non audité pour les huit derniers trimestres jusqu'au quatrième trimestre de l'exercice 2017, clos le 31 juillet 2017. L'information est tirée des états financiers consolidés non audités de la Société, qui, de l'avis de la direction, ont été préparés d'une manière conforme aux états financiers consolidés audités de la période close le 31 juillet 2017. Le rendement antérieur n'est pas garant du rendement futur, et la présente information n'est pas nécessairement représentative des résultats qui seront obtenus au cours de toute période future.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017
	31 octobre 2016	31 janvier 2017	30 avril 2017	31 juillet 2017
Produits	1 138 702	913 897	1 182 497	861 745
Résultat net	(430 304)	(1 113 543)	(11 808 264)	934 541
Résultat par action de base	(0,42)	(0,78)	(0,17)	0,02
Résultat par action entièrement dilué	(0,42)	(0,78)	(0,17)	0,01

	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
	31 octobre 2015	31 janvier 2016	31 avril 2016	31 juillet 2016
Produits	20 683	180 537	617 239	1 053 322
Résultat net	(920 640)	(679 667)	(400 999)	(1 370 990)
Résultat par action de base	(1,14)	(0,84)	(0,01)	(0,04)
Résultat par action entièrement dilué	(1,14)	(0,84)	(0,01)	(0,04)

Facteurs de risque

Le rendement global et les résultats d'exploitation de THCX sont assujettis à divers risques et incertitudes en raison desquels le rendement, les résultats et les réalisations réels de la Société pourraient être sensiblement différents de ceux indiqués, de manière expresse ou implicite, dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective, dont les facteurs énoncés ci-dessous. On trouvera de plus amples renseignements sur les facteurs de risque avec lesquels la Société doit composer dans la déclaration de changement à l'inscription de BFK datée du 28 février 2017, qui est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt ne concerne que les placements d'excédents de trésorerie. La Société peut investir ses liquidités excédentaires dans des placements très liquides à court terme jusqu'à l'échéance qui cumuleront des intérêts aux taux en vigueur. Au 31 juillet 2017, la Société avait des placements à court terme de 2 871 550 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles; ce risque découle principalement des créances de la Société. Au 31 juillet 2017, la Société était exposée à des pertes liées au crédit en cas manquement par les contreparties.

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités et a mis en place des procédures d'évaluation et de suivi du crédit pour atténuer le risque de crédit, mais elle court un risque limité, étant donné que la majorité des ventes sont réalisées auprès de clients couverts par divers programmes d'assurance.

La valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs représente l'exposition maximale au risque de crédit, laquelle s'élevait à 41 675 580 \$ au 31 juillet 2017. La trésorerie est détenue par la banque de la Société, qui est l'un des plus importants groupes financiers coopératifs au Canada. Depuis la création de la Société, aucune perte n'a été subie à l'égard de la trésorerie détenue par la banque. Le solde des débiteurs est détenu par l'une des plus importantes compagnies d'assurance médicale au Canada.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. La Société gère son risque d'illiquidité en examinant de façon continue ses besoins

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

en capitaux. Au 31 juillet 2017, la Société détenait une trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de 41 324 373 \$.

La Société s'est engagée à payer des crédateurs et charges à payer dont la valeur comptable et les flux de trésorerie contractuels s'élevaient à 1 672 406 \$ pour les 12 prochains mois.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs, des crédateurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Réglementation

Les activités de la Société sont réglementées par des autorités gouvernementales, notamment par Santé Canada. L'atteinte des objectifs commerciaux de la Société est en partie tributaire de l'observation des exigences réglementaires imposées par ces autorités gouvernementales et de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires à la vente des produits de la Société. Plus particulièrement, la capacité de THC à cultiver, à entreposer et à vendre de la marijuana médicale est tributaire du maintien de la licence délivrée par Santé Canada. Le manquement aux exigences de la licence ou la perte de la licence aurait une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La Société satisfait actuellement à toutes les exigences réglementaires nécessaires pour maintenir son statut de producteur autorisé en vertu du RACFM, mais les modifications apportées aux politiques gouvernementales et le cadre réglementaire actuel échappent à son contrôle. En conséquence, THCX est assujettie à tout changement pouvant être apporté à ce cadre, comme l'imposition de nouvelles taxes, qui peut l'obliger à adapter ses activités ou à réduire ses marges bénéficiaires. Les autres risques réglementaires incluent la possibilité que Santé Canada refuse de prolonger ou de renouveler la licence de la Société ou que la licence soit prolongée ou renouvelée selon des modalités différentes. Si Santé Canada devait refuser de prolonger ou de renouveler la licence ou si la licence devait être prolongée ou renouvelée selon des modalités différentes, l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société s'en ressentiraient considérablement.

Historique d'exploitation limité

THCX a commencé ses activités le 13 août 2013. Il s'agit donc d'une entreprise en démarrage qui est exposée aux risques auxquels est généralement exposé ce type d'entreprises. THCX a subi des pertes d'exploitation depuis le début de ses activités. Sa réussite dépend notamment de la rentabilité de ses opérations, de sa capacité à réunir des fonds au besoin et en temps opportun et de la capacité de sa haute direction à réaliser la stratégie d'entreprise. La Société pourrait subir des pertes dans l'avenir et ne pas devenir rentable.

Concurrence

À ce jour, il existe un nombre limité de permis de vente et de production de marijuana médicale disponibles sur le marché, de sorte que la Société est exposée au risque que le gouvernement augmente le nombre maximum de permis pouvant être accordés. Le cas échéant, d'autres entreprises ayant des antécédents d'exploitation plus longs et des ressources financières plus importantes pourraient pénétrer le marché et intensifier la concurrence pour THCX.

Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il entendait légaliser le cannabis (la marijuana) d'ici juillet 2018 et rendre ainsi légale l'utilisation du cannabis à des fins personnelles par les adultes à l'échelle du Canada. Seul le cannabis cultivé par des producteurs agréés par le gouvernement fédéral aux termes du RACFM pourra être consommé légalement. La Société s'attend à ce que le nouveau projet de loi C-45, intitulé *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois* (la « Loi sur le cannabis »), soit approuvé par le gouvernement et entre en vigueur d'ici la date limite de juillet 2018. Le gouvernement fédéral a par ailleurs indiqué que la réglementation de la vente au détail du cannabis destiné à un usage personnel par les adultes relèvera des provinces et territoires. La Société ne s'attend pas à ce que les consommateurs canadiens soient autorisés à acheter des produits de cannabis directement des producteurs agréés. Elle s'attend plutôt à ce que les producteurs agréés soient tenus de vendre la totalité de leurs produits de cannabis à des commissions de contrôle provinciales qui vendront les produits dans leurs propres établissements, par l'intermédiaire d'établissements privés autorisés et sur Internet. Par exemple, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il vendra du cannabis destiné à l'usage personnel par l'intermédiaire d'une régie de la marijuana (Cannabis Control Board of Ontario) (la « CCBO »);

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

toutefois, il reste à déterminer comment la CCBO achètera les produits et traitera avec la Société et les autres producteurs agréés. La Société examine actuellement une stratégie pour le marché du cannabis destiné à un usage personnel, mais il est difficile de prévoir qu'elles seront les répercussions de ces changements réglementaires sur le secteur et les activités de la Société.

Dépendance envers la direction

La réussite d'Hydrothecary dépend de la capacité de la haute direction à exécuter sa stratégie, et la Société est exposée au risque que la haute direction soit incapable d'exécuter sa stratégie ou que des membres de la haute direction quittent la Société. Pour atténuer ce risque, THCX a mis en place des programmes incitatifs à l'intention des membres de la haute direction. De plus, tous les membres de la haute direction détiennent une participation importante dans la Société, ce qui a également pour effet de les dissuader de quitter la Société.

Dépendance envers le personnel clé

Le succès de la Société dépendra de la capacité, de l'expertise, du jugement, du discernement et de la bonne foi de certains membres de la direction et de ses administrateurs. Les contrats d'emploi et les programmes incitatifs sont conçus pour favoriser la rétention de ces personnes clés, mais ils ne garantissent pas que ces personnes resteront au service de la Société. Le départ de personnes clés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Risques inhérents à une entreprise du secteur agricole

La culture de la marijuana est l'une des principales activités de THCX, ce qui expose la Société aux risques inhérents à toute entreprise agricole, comme la propagation des maladies, les dangers en milieu de travail, les parasites et les risques agricoles similaires susceptibles d'entraîner l'échec de la culture et l'interruption de l'approvisionnement des clients de la Société. Pour atténuer ces risques, THCX a formé du personnel chargé de surveiller attentivement les conditions de culture. THCX cultive ses produits à l'intérieur dans des conditions climatiques contrôlées et du personnel formé surveille attentivement les conditions de culture, mais des facteurs naturels pourraient néanmoins avoir une incidence défavorable importante sur la production de la Société.

Risques liés à la hausse des coûts de l'énergie

La culture de la marijuana consomme beaucoup d'énergie, de sorte que les bénéfices de la Société sont tributaires de la volatilité du prix de l'énergie.

Responsabilité du fait des produits

En tant que fabricant et vendeur de ses propres produits, qui sont destinés à la consommation humaine, la Société s'expose au risque que ses produits fassent l'objet de rappels, de retours et de plaintes, y compris de réclamations fondées sur la responsabilité du fait du produit, de mesures réglementaires et de poursuites s'ils provoquent des dommages ou des blessures d'importance. Le cas échéant, ces réclamations pourraient entraîner une augmentation des coûts de la Société, nuire à la réputation de la Société auprès des clients et consommateurs, accaparer le temps de la direction et avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Couverture d'assurance

Afin de se protéger, THCX a souscrit de l'assurance contre de nombreuses situations inattendues et coûteuses, dont de l'assurance responsabilité des produits. Cela étant dit, rien ne garantit que la Société sera en mesure de maintenir son assurance selon des modalités acceptables ou de maintenir une couverture adéquate. L'assurance comporte par ailleurs certains plafonds et certaines restrictions, et elle ne saurait atténuer tous les risques auxquels la Société est exposée. En outre, l'assurance est onéreuse, et elle pourrait cesser d'être disponible ou cesser d'être disponible selon des modalités acceptables.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Volatilité du cours des actions ordinaires

Le cours des actions ordinaires de THCX peut être volatil et fluctuer considérablement en raison de nombreux facteurs, dont les positions gouvernementales et la réglementation, le soutien de la collectivité envers le secteur de la marijuana médicale, les résultats d'exploitation de la Société, l'évolution des perspectives de la Société ainsi que de nombreux autres facteurs indépendants de la volonté de la Société, dont les suivants :

- a) fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société;
- b) modification des estimations des résultats d'exploitation futurs établies par la Société ou les analystes;
- c) évolution du rendement économique ou de l'évaluation boursière d'autres sociétés que les investisseurs jugent comparables à la Société;
- d) arrivée ou départ de dirigeants ou d'autres membres du personnel clés de la Société;
- e) restrictions sur la libération ou le transfert des actions ordinaires en circulation de la Société
- f) ventes réelles ou présumées de titres supplémentaires par la Société;
- g) réalisation d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises importants, établissement de partenariats stratégiques ou de coentreprises ou engagements de capitaux par la Société ou ses concurrents;
- h) nouvelles concernant les tendances, les inquiétudes, la concurrence, les changements réglementaires ou d'autres enjeux dans le secteur ou les marchés cibles de la Société.

Ces facteurs auront inévitablement une incidence sur les décisions concernant les activités futures de la Société et entraîneront probablement des variations importantes du cours des actions ordinaires de la Société.

En règle générale, les marchés financiers ont connu à l'occasion des fluctuations extrêmes des cours et des volumes de négociation qui n'étaient pas liées au rendement opérationnel, aux valeurs sous-jacentes des actifs ou aux perspectives des sociétés concernées. Par conséquent, le cours des actions ordinaires de la Société peut baisser même si le rendement opérationnel, les valeurs sous-jacentes des actifs et les perspectives de la Société n'ont pas changé. En outre, ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs connexes, pourraient provoquer des baisses de la valeur des actifs jugées durables qui pourraient se traduire par des pertes de valeur. La persistance de niveaux élevés de volatilité et de perturbations des marchés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et le cours des actions ordinaires de la Société.

Facteurs de risque liés à la dilution

La Société peut émettre des actions ordinaires supplémentaires, ce qui pourrait diluer la participation des actionnaires dans la Société. Les statuts de la Société permettent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires, et les actionnaires ne possèdent aucun droit préférentiel de souscription à l'égard des émissions ultérieures. Les administrateurs de la Société ont le pouvoir de déterminer le cours et les modalités des émissions d'actions ultérieures. En outre, des actions ordinaires seront émises par la Société à l'exercice d'options aux termes du régime d'options d'achat d'actions et à l'exercice de bons de souscription.

Dépendance envers une installation unique

Les activités et ressources de THCX sont principalement concentrées à l'installation de la Société à Gatineau, au Québec, et elles le resteront dans un avenir prévisible. Des changements ou faits nouveaux défavorables touchant l'installation de Gatineau, dont les changements aux règlements municipaux sur le zonage, les erreurs de conception, la pollution, le défaut d'exécution par des entrepreneurs tiers, les hausses des coûts des matériaux ou de la main-d'œuvre, les conflits de travail ou les perturbations du travail, l'incapacité de recruter un nombre suffisant d'employés qualifiés, la productivité insuffisante, la déficience de l'équipement ou des processus, les

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

erreurs de production, la perturbation de l'alimentation électrique et des services publics et les incidents graves ou catastrophiques, comme les incendies, les explosions, les tremblements de terre ou les tempêtes, auraient une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les perspectives de THCX.

Livraison par des tiers

Pour livrer les produits à ses clients, THCX utilise des services de courrier et de messagerie fournis par des tiers. Cette situation peut causer des problèmes logistiques et des retards dans la livraison des commandes aux clients qui sont indépendants de la volonté de THCX. En outre, en raison de la nature périssable de ses produits et de la nécessité d'en préserver la qualité, THCX compte sur la vitesse et l'efficacité des services de messagerie pour livrer ses produits. Toute perturbation prolongée des services de messagerie pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de THCX. La hausse du coût des services de messagerie utilisés par THCX pourrait également avoir une incidence défavorable sur l'entreprise et la rentabilité THCX.

Rappels de produits

Les fabricants et distributeurs de produits font parfois l'objet de rappels ou de retours pour diverses raisons, incluant des défauts, comme la contamination, les effets secondaires néfastes ou les interactions imprévues avec d'autres substances, la sécurité déficiente de l'emballage ou l'étiquetage inadéquat ou inexact. Si des produits de THCX sont rappelés en raison d'un vice allégué ou pour un autre motif, THCX pourrait devoir engager des dépenses imprévues en raison de ce rappel et des procédures juridiques qui pourraient en découler. THCX pourrait connaître une baisse importante de ses ventes et être incapable de remplacer ces ventes tout en réalisant un bénéfice ou un bénéfice acceptable. En outre, un rappel de produits pourrait accaparer l'attention de la direction. THCX a établi des procédures d'essai détaillées pour les produits finis, mais rien ne garantit que tout problème de qualité, de concentration ou de contamination sera détecté suffisamment à temps pour éviter les rappels, les mesures réglementaires ou les poursuites. En outre, si une des principales marques de THCX devait faire l'objet d'un rappel, l'image de marque de la Société pourrait s'en ressentir. Un rappel imposé pour l'un quelconque des motifs susmentionnés pour entraîner une baisse de la demande des produits de THCX et avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de THCX. Les rappels pourraient par ailleurs se traduire par une surveillance accrue des activités de THCX par Santé Canada ou d'autres organismes de réglementation, ce qui pourrait exiger une attention particulière de la part de la direction et entraîner des frais juridiques et autres.

Contraintes de commercialisation des produits

Des restrictions sur les ventes et la commercialisation imposées par Santé Canada pourraient nuire au développement de l'entreprise et aux résultats d'exploitation de THCX. Le cadre réglementaire au Canada limite la capacité de la Société à rivaliser pour des parts de marché de la même manière que dans d'autres secteurs. Si THCX est incapable de commercialiser ses produits et de rivaliser pour des parts de marché d'une manière efficace, ou si les coûts de l'observation des lois et règlements ne peuvent être absorbés au moyen des prix de vente des produits, les ventes et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir.

Activités frauduleuses ou illégales par des employés, des entrepreneurs ou des consultants

La Société est exposée au risque que ses employés, entrepreneurs indépendants et consultants se livrent à des activités frauduleuses ou autrement illégales. L'inconduite de ces parties pourrait inclure la conduite insouciant ou la négligence volontaire ou la divulgation d'activités non autorisées à la Société qui violent : (i) la réglementation gouvernementale; (ii) les normes de fabrication; (iii) les lois et règlements fédéraux et provinciaux contre la fraude et les abus dans le domaine des soins de santé; ou (iv) les lois exigeant la communication d'information ou de données financières véridiques, complètes et exactes. La Société n'est pas toujours en mesure de repérer ou de dissuader l'inconduite de la part de ses employés ou de tiers, et les précautions prises par la Société pour repérer et dissuader ces agissements pourraient ne pas être efficaces pour contrôler les risques ou les pertes inconnus ou non gérés ou pour protéger la Société contre les enquêtes gouvernementales ou d'autres actions ou poursuites découlant d'un manquement à ces lois ou règlements. Si des actions du genre sont instituées contre THCX et que celle-ci est incapable de présenter une défense fructueuse ou de faire valoir ses droits, ces actions pourraient avoir une incidence importante sur l'entreprise de THCX, y compris entraîner l'imposition de pénalités civiles, criminelles

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

et administratives, de dommages-intérêts, d'amendes pécuniaires et de dommages contractuels, entacher sa réputation, entraîner une baisse de ses profits et bénéfices futurs ou donner lieu à une réduction de ses activités, ce qui pourrait dans tous les cas avoir une incidence défavorable sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Perception des consommateurs

THCX estime que le secteur de la marijuana médicale est en grande partie tributaire de la perception des consommateurs à l'égard de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité de la marijuana médicale offerte à ceux-ci. La perception des consommateurs à l'égard des produits de THCX peut être considérablement influencée par les recherches ou découvertes scientifiques, les enquêtes des organismes de réglementation, les poursuites, l'attention des médias et d'autre publicité concernant la consommation de produits de marijuana médicale. Rien ne garantit que celles-ci seront favorables au secteur de la marijuana médicale ou à un produit donné ou conforme à la publicité antérieure. La publicité perçue comme moins favorable que la publicité antérieure ou la publicité, exacte ou non, mettant en doute, avec ou sans fondement, des rapports de recherche, des découvertes et de la publicité antérieurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la demande des produits de THCX et l'entreprise, les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de THCX. En outre, la publicité négative ou l'attention défavorable des médias concernant l'innocuité, l'efficacité et la qualité de la marijuana médicale en général, ou les produits de THCX en particulier, ou établissant un lien entre la consommation de marijuana médicale et des maladies ou des effets ou événements défavorables, pourrait avoir la même incidence défavorable. Cette publicité négative ou cette attention défavorable des médias pourrait survenir même si les effets défavorables associés aux produits en question devaient découler de la mauvaise utilisation des produits par les consommateurs.

La Société mène ses activités dans un milieu dynamique qui ne cesse d'évoluer et qui comporte des risques et des incertitudes. En conséquence, les attentes de la direction peuvent ne pas se concrétiser en raison de divers facteurs. Un investissement dans les titres de THCX est spéculatif et comporte un degré élevé de risque et d'incertitude.

Hypothèses comptables critiques

Les états financiers de THCX sont préparés conformément aux IFRS. La direction fait des estimations, pose des hypothèses et exerce son discernement dans l'application de ces conventions comptables et dans la déclaration des montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que dans la communication connexe des actifs et passifs éventuels. Les estimations importantes dans les états financiers ci-joints concernent l'évaluation des actifs biologiques, de la rémunération à base d'actions, des bons de souscription et des instruments hybrides et de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Modifications des conventions comptables

IFRS nouvelles et modifiées publiées, mais non encore en vigueur

Modifications à l'IAS 12

Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* ont été revues afin de clarifier les aspects suivants :

- les pertes non réalisées sur les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur et au coût aux fins de l'impôt donnent lieu à une différence temporaire déductible, que le porteur de l'instrument d'emprunt s'attende ou non à recouvrer la valeur comptable de l'instrument d'emprunt par sa vente ou son utilisation;

La société **Hydrothecary**

Rapport de gestion

- la valeur comptable d'un actif ne limite pas l'estimation des bénéfices imposables futurs probables;
- les estimations pour les bénéfices imposables futurs excluent les déductions fiscales résultant de la résorption des différences temporaires déductibles.

Une entité évalue un actif d'impôt différé en combinaison avec d'autres actifs d'impôts différés. Lorsque la législation fiscale limite l'utilisation des pertes fiscales, une entité évaluerait un actif d'impôt différé en combinaison avec d'autres actifs d'impôt différé du même type.

Cette modification entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7)

Modifie l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* pour améliorer l'information fournie aux utilisateurs des états financiers sur les activités financières de l'entité en apportant les modifications suivantes :

- l'entité doit fournir des informations permettant d'évaluer les variations suivantes des passifs issus des activités de financement : i) les changements issus des flux de trésorerie de financement; ii) les changements découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres entreprises; iii) l'effet des variations des cours des monnaies étrangères; iv) les variations des justes valeurs; et v) les autres changements;
- l'IASB définit les passifs issus des activités de financement comme des passifs « pour lesquels des flux de trésorerie ont été classés, ou encore des flux de trésorerie futurs seront classés, dans le tableau des flux de trésorerie à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement ». Il est également précisé que l'obligation d'information s'applique également aux variations d'actifs financiers si elles répondent à la même définition;
- l'information concernant les variations des passifs issus des activités de financement doit être fournie séparément de celle concernant les variations des autres actifs et passifs.

Cette modification entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Publiée par l'IASB en mai 2014, la norme IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits doivent être comptabilisés suivant un modèle en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats avec les clients. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié des éclaircissements sur l'IFRS 15 concernant l'identification des obligations de prestation, les entités agissant pour leur propre compte ou comme mandataire et les licences. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son application anticipée est permise.

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)

L'IFRS 9 a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en novembre 2009 et en octobre 2010; elle remplacera la norme IAS 39. L'IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples règles de l'IAS 39. L'approche de l'IFRS 9 repose sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le contexte de son modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Deux catégories de classement continuent d'exister pour comptabiliser les passifs financiers selon l'IFRS 9, à savoir la juste valeur par le biais du résultat net et le coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés dans la nouvelle norme correspond à celui prévu par l'IAS 39 et s'applique aux passifs financiers et aux hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. L'IFRS 9 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16, Contrats de location

Publiée par l'IASB en janvier 2016, l'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et il est permis de l'appliquer plus tôt.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

La Société évalue actuellement l'incidence des normes IFRS nouvelles ou révisées non encore publiées sur sa situation et sa performance financières.

Événements postérieurs

Contrat de construction

En août 2017, la Société a conclu avec Havecon Projects BV un contrat prévoyant la livraison et l'installation d'une nouvelle serre quatre saisons de 250 000 pieds carrés à l'installation de la Société à Gatineau.

La société a entrepris l'agrandissement de la serre le 12 octobre 2017. La construction devrait être terminée en juillet 2018, sous réserve de l'approbation de Santé Canada. Une fois achevé, l'agrandissement portera la superficie de l'installation de la Société à 300 000 pieds carrés et augmentera la capacité de production annuelle à 25 000 kilogrammes.

Nomination de deux vice-présidents

Le 4 septembre 2017, la Société a nommé le Dr Terry Lake au poste de vice-président à la responsabilité sociale d'entreprise et M. Pierre Killeen au poste de vice-président aux communications intégrées et aux relations avec le gouvernement. Le Dr Lake est un ancien ministre de la Santé de la Colombie-Britannique. M. Killeen est un ancien vice-président de Hill+Knowlton Strategies.

Émission d'options d'achat d'actions

Le 8 septembre 2017, aux termes de son régime d'options, la Société a octroyé à certains membres de la direction des options d'achat d'actions permettant d'acquérir un total de 650 000 actions ordinaires de la Société. En outre, la Société a octroyé à certains employés non membres de la direction des options permettant d'acquérir un total de 1 000 actions ordinaires de la Société. Ces options sont assorties d'un prix d'exercice de 1,37 \$ par action. Le tiers des options sera acquis au premier anniversaire de la date d'octroi, et le solde sera acquis sur deux ans par la suite. Les options ont une durée de 10 ans.

Certification kasher

Le 19 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu la certification kasher de l'organisme Vaad HaKashrut d'Ottawa. Il s'agit de la seule certification kasher actuellement attribuée aux produits du Cannabis au Canada. La certification couvre les gammes de produits moulus Decarb, Elixir et H² de la Société.

Nomination d'un membre du conseil

Le 5 octobre 2017, la Société a nommé M^{me} Nathalie Bourque à son conseil d'administration. M^{me} Bourque siège actuellement aux conseils d'Alimentation Couche-Tard, de Héroux-Devtek et de l'université McGill. Au cours de sa carrière, M^{me} Bourque a travaillé chez CAE, où elle a occupé le poste de vice-présidente, Affaires publiques et Communications mondiales pendant dix ans, et elle a été associée du Cabinet de relations publiques NATIONAL. Elle est actuellement présidente pour le Québec de Hill+Knowlton Strategies.

Financement par voie de prise ferme

Le 30 octobre 2017, la Société a annoncé un placement par voie de prise ferme de 60 000 000 \$ consistant en 60 000 unités de débentures convertibles à un prix de 1 000 \$ chacune. Chaque unité sera constituée d'un capital de 1 000 \$ de débentures convertibles non garanties à 7 % et de 227 bons de souscription d'actions ordinaires, qui arriveront à échéance deux ans après la date de clôture du placement. La Société a également accordé au preneur ferme l'option d'acheter jusqu'à 9 000 unités supplémentaires à un prix de 1 000 \$ chacune dans les 30 jours suivant la clôture du placement. Les intérêts seront payés deux fois par an, en juin et en décembre. Les débentures convertibles arrivent à échéance trois ans après la date de clôture et peuvent être converties au gré du porteur à un prix de conversion

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

de 2,20 \$ par action. La Société a le droit de forcer la conversion des débetures si le cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien des actions ordinaires de la Société est supérieur à 3,15 \$ pendant toute période de 10 jours de bourse consécutifs, moyennant un préavis écrit de 30 jours. Chaque bon de souscription est assorti d'un prix d'exercice de 3,00 \$ par action et arrive à échéance deux ans après la date de clôture du placement. La Société a le droit de devancer la date d'expiration des bons de souscription si le cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien des actions ordinaires la Société est supérieur à 4,50 \$ pendant toute période de 10 jours de bourse consécutifs, moyennant un préavis écrit de 30 jours.